

Séance du 18 décembre 2014.

Présents : MM. D.DRAUX, Bourgmestre ff.-Président
B.GALLEZ, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, Echevins.
M. J.DONFUT, Président du CAS
MM. Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK,
P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-
M.DUPONT, M.DISABATO, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK,
A.MALOU, E.HAMOUMI, Cl.DUFRASNE, A.MURATORE,
Conseillers Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Directeur Général.

Conseils Communaux – Calendrier – Année 2015 – Arrêt

M.CEUTERICK ironise sur le fait que la date du Conseil Communal du mois de février proposée au calendrier n'est pas la bonne et ce, en référence au Festival du Film d'Amour qui se déroulera à cette période.

Sur proposition du Collège, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, Cl.DUFRASNE, A.MURATORE

arrête :

- le calendrier des réunions du Conseil Communal durant l'année 2015, à savoir :

les lundis : 26 janvier – 23 février – 23 mars – 27 avril – 22 juin – 21 septembre – 19 octobre & 23 novembre

les jeudis : 28 mai & 17 décembre

La délibération requise est adoptée.

Rapport sur l'Administration et la situation des affaires de la Commune

En application de l'Article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, le Collège Communal présente le rapport sur l'Administration et les affaires de la Commune relatif à la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014.

M.DEBAISIEUX fait une remarque sur les lacunes de ce rapport, entre autres le chapitre des travaux et il souhaite que cela ne se répète pas par la suite. Il souhaite que l'an prochain des éléments neufs y soient apportés afin d'être en mesure de mettre tout à plat.

M.le Bourgmestre ff. répond que le dossier a été réellement réalisé et que c'est le principal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.MURATORE

- en a pris connaissance.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation Urbaine de Frameries Centre - Éclairage public relatif à la mise en valeur de l'Hôtel Communal - Désignation d'ORES en qualité d'Auteur de projet.

Le projet de modernisation de l'éclairage public en vue de la mise en valeur de l'Hôtel communal est inscrit dans un programme de rénovation urbaine, en cours d'évaluation auprès des instances wallonnes.

Au stade actuel de l'ébauche, l'investissement requis pour réaliser ce projet est évalué à 110.000 €, que la Région subsidierait au taux de 60 %.

Les honoraires d'Auteur de projet prévisibles pour la réalisation de l'étude de cet investissement pourraient s'élever à 19.600 €.

La législation sur les marchés publics ainsi que les statuts d'ORES, Intercommunale à laquelle la Commune est affiliée, permettent de lui confier l'étude sans mise en concurrence.

Monsieur P. GIANGRECO indique que sur ce sujet cela ne correspond pas à une dépense prioritaire à son avis, que cela semble mal approprié pour l'instant et que dans ce cas il n'y aura pas de vote positif de la part de son parti politique pour ce point et pour le point qui suit (Rénovation Urbaine Frameries Centre - Modernisation de l'éclairage public de la Grand Place - Désignation d'ORES en qualité d'Auteur de projet).

Monsieur M. DISABATO relève qu'il a été contre ce projet l'année précédente et qu'il maintient cet avis.

Monsieur D. DRAUX souligne qu'il ne s'agit pas d'une dépense inconsidérée en finissant les travaux déjà entamés, que ceux-ci viennent à terme et que l'installation de lampes LED permettra une économie.

Monsieur M. DISABATO souligne que le montant est conséquent, que les citoyens qui contribuent à cette dépense manquent d'argent.

Monsieur D. DRAUX explique que depuis 1994 la Commune cherche des subventions, et qu'à ce jour il s'agit de profiter des subventions pour essayer de finaliser à bien les travaux.

Monsieur M. DISABATO mentionne qu'il s'agit d'un montant bien trop conséquent.

Monsieur P. BOUVIEZ explique qu'il s'agit d'une rentabilisation à long terme et que cela permet d'installer du matériel neuf et qu'une demande sera effectuée auprès d'ORES dès que possible pour avoir l'information sur le montant investi.

Madame A. MURATORE appuie sur le fait qu'il ne faut pas tomber dans le sinistre et qu'on ne peut se satisfaire avec un minimum d'éclairage bien qu'il s'agit d'une période difficile économiquement et que cela va permettre une réelle économie.

Monsieur M. DISABATO insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas d'un investissement et d'une dépense bienvenue pour l'instant et qu'il est possible d'économiser différemment.

Monsieur D. DRAUX souligne que la Commune ne vit pas dans l'abondance, que le but étant de garder les pieds sur terre. Il prend en exemple la non-intervention pour le parking de l'Administration Communale et qu'il ne s'agit nullement d'un profit sur l'argent public mais de rendre l'entité plus attrayante. Il souligne également que les promoteurs et investisseurs pour Frameries ne manquent pas.

Monsieur P. DEBAISIEUX prend en exemple un projet d'un kiosque qui a été finalement abandonné et que ce nouveau projet d'éclairage ne changerait pas grand-chose, qu'il pourrait également être abandonné et que l'argent pourrait être utilisé de façon plus adéquate ailleurs.

Monsieur J-M DUPONT explique qu'il s'agit de faire des choix pour la Commune, que la décision d'investir pour l'embellissement de l'entité date de 15 à 20 ans. Il affirme qu'en effet d'autres Communes ne font pas ce choix, qu'il s'agit en effet d'argent et qu'en effet la période est complexe mais que l'investissement n'est pas réellement d'une inutilité absolue. Il explique qu'il s'agit d'un investissement sur 5 à 7 ans voir 10 ans et que cela a fait l'objet d'un plan d'investissement pointu et sélectif et que les finances sont maîtrisées. Il explique qu'il faut voir par là une valeur ajoutée au cœur de la Commune, le choix semble positif pour celle-ci et qu'il ne faut pas envoyer un mauvais signal à cela si on laisse échapper ce projet.

Monsieur G. STIEVENART souligne que les citoyens ne savent parfois plus payer leur propre consommation d'électricité et que l'éclairage public prévu ne nécessite pas un changement. Il n'acceptera pas dans ce cas ces points. (Eclairage de l'Hôtel Communal et Grand Place).

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

par 14 voix « Pour », à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, A.CEUTERICK, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.MURATORE

par 5 voix « Contre », à savoir :

Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.DESPRETZ, M.DISABATO

par 1 « Abstention », à savoir :

R.WASELYNCK

décide :

Article 1^{er} : de confier la mission d'Auteur de projet relative à l'éclairage public à l'Hôtel Communal à ORES.

Article 2 : d'approuver la dépense d'honoraires qui en résultera.

Article 3 : de transmettre la délibération à ORES.

La délibération requise est adoptée.

Rénovation Urbaine de Frameries Centre – Modernisation de l'éclairage public de la Grand Place de Frameries - Désignation d'ORES en qualité d'Auteur de projet.

Le projet de modernisation de l'éclairage public de la Grand' Place de Frameries est inscrit dans une convention exécution de rénovation urbaine.

Au stade actuel de l'ébauche, l'investissement requis pour réaliser ce projet est évalué à 80.000 €, que la Région subsidierait au taux de 60 %.

Les honoraires d'Auteur de projet prévisibles pour la réalisation de l'étude de cet investissement pourraient s'élever à 12.600 €.

La législation sur les marchés publics ainsi que les statuts d'ORES, Intercommunale à laquelle la Commune est affiliée, permettent de lui confier l'étude sans mise en concurrence.

Les débats précédents se sont tenus dans le cadre de ce dossier également.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

par 14 voix « Pour », à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, A.CEUTERICK, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.MURATORE

par 5 voix « Contre », à savoir :

Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.DESPRETZ, M.DISABATO

par 1 « Abstention », à savoir :

R.WASELYNCK

décide :

Article 1^{er} : de confier la mission d'Auteur de projet relative à la modernisation de l'éclairage public de la Grand Place, à ORES.

Article 2 : d'approuver la dépense d'honoraires qui en résultera.

Article 3 : de transmettre la délibération à ORES.

La délibération requise est adoptée.

Mme A.WILPUTTE, Conseillère Communale, entre en séance

Opération de revitalisation urbaine – Réaménagement de la rue D Maroille à Frameries – Principe de modification de la convention de partenariat

En décembre 2005, la commune a passé une convention de partenariat public/privé avec la société Groep HUYZENTRUYT de Waregem pour mener une opération de revitalisation urbaine à la rue Désiré Maroille à Frameries. La promotion immobilière privée compte 4 phases d'exécution afin de créer 25 nouveaux logements sur le terrain de la placette mis à disposition du promoteur.

En juin 2014, la commune a été informée que le promoteur privé envisageait de revendre la dernière phase du projet à une autre société de construction établie à Ours-Paliseul. Sur base de ces éléments, le Conseil communal a décidé d'appliquer les mêmes conditions de mise à disposition et de vente du terrain correspondantes à la nouvelle société.

Les transactions entre promoteurs étant réalisées, une nouvelle convention de partenariat pour la réalisation de la phase IV du projet doit être passée avec la société d'Ours-Paliseul.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article unique : d'approuver la convention de partenariat public/privé entre la Commune de Frameries et la société Thomas & Piron, de Ours-Paliseul, relative à l'opération de revitalisation urbaine de la rue D.Maraille, à Frameries.

La délibération requise est adoptée.

Résidence « Chopin » - Modification de l'acte de base.

Dans le souci d'adapter l'offre à la demande, les promoteurs chargés, entre autre, de la construction de la résidence « Chopin » du projet FEDER, ont créé au premier étage de cet immeuble, 5 logements en lieu et place des surfaces de bureaux initialement prévues.

Afin de régulariser cette situation un permis d'urbanisme a été délivré par le Fonctionnaire Délégué en septembre dernier.

Il y a donc lieu d'adapter l'acte de base de la résidence « Chopin » afin de le faire correspondre à la situation actuelle des lieux.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article unique : de marquer son accord sur la modification de l'acte de base de la résidence « Chopin » aux conditions de l'acte de base modificatif rédigé à cet effet par Maître F.VILAIN, Notaire de Frameries.

La délibération requise est adoptée.

Reprise par la Commune des voiries desservant la zone d'activité économique de Frameries.

L'intercommunale IDEA a développé sur le territoire de Frameries une zone d'activité économique industrielle comprise entre la rue des Fours à Chaux, la rue Montavaux, l'avenue de l'Europe ainsi que l'avenue des Amériques.

Conformément au projet d'acte établi par l'IDEA, ces voiries seront remises à la Commune pour l'euro symbolique.

Les voiries précitées appartiennent à l'IDEA mais sont affectées à l'usage du public, leur situation juridique sera donc régularisée en les affectant au domaine public communal.

Monsieur G. STIEVENART souligne que ces dossiers de voirie reviennent régulièrement 2 à 3 fois sur l'année. Il ne remarque pas 1 mètre d'augmentation de la voirie et qu'il s'agit ici de perte d'argent et ce d'année en année. Il s'indigne de devoir répéter depuis 3 à 5 ans, même lorsqu'il était membre du Collège communal, la même chose et s'interroge de savoir comment faire pour se faire entendre. Il relève que l'enveloppe prévue à cet effet part ailleurs. Il s'interroge sur le moment où ce dossier sera réellement pris à bras le corps et il souhaite qu'à l'avenir le nécessaire soit fait par rapport aux fonds Communaux.

Monsieur P. DEBAISIEUX s'interroge s'il s'agit réellement de la propriété de l'entité de Frameries. Celui-ci souhaite des précisions à ce sujet. Il peine à voir ce dossier trainer car la décision pour ce dossier voirie date de 2003 et désormais on se trouve en fin 2014. Il remarque que cela date de plus de 10 ans et remarque une perte d'argent. La zone d'activité en question correspond à 2 - 3 kilomètres.

Monsieur D. DRAUX affirme que les plans seront vérifiés et que des modifications seront apportées à ceux-ci si nécessaire. Il affirme pour autant qu'il s'agit bien d'une zone se situant sur l'entité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBASIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le projet d'acte de transfert de propriété présenté par l'IDEA

Article 2 : de confirmer sa décision antérieure visant à reprendre les voiries et les divers équipements du zoning industriel.

Article 3 : de confirmer sa décision d'affecter au domaine public communal les voiries reprises

Article 4 : de prendre acte que M.le Bourgmestre ff. agissant en qualité d'officier public pour assurer l'authenticité de l'acte, le 1^{er} Echevin et M.le Directeur Général représenteront la Commune à la signature de l'acte.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition par la Commune de l'immeuble situé rue Dagneau, 66, à Frameries.

L'immeuble n°66 de la rue Dagneau à Frameries jouxte les immeubles n°62 et 64, taudis que la Commune a démolis récemment.

Cette maison inoccupée se trouve elle aussi en voie de taudification.

Après une tentative de mise en vente publique qui n'a donné aucun résultat, le Conseil communal a décidé du principe d'acquérir, pour cause d'utilité publique, cet immeuble au prix de 10.000 €, montant sur lequel la propriétaire a marqué son accord.

Le notaire a transmis son projet d'acte en date du 18/11/2014.

M.DEBAISIEUX relate un réel problème d'insalubrité pour cet immeuble et qu'il s'agit dans ce cas d'une bonne opération, il est nécessaire et important d'assainir l'ensemble pour ensuite être en mesure de prévoir la revente.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, Cl.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : d'acquérir, pour cause d'utilité publique l'immeuble situé rue Dagneau, 66, à Frameries, appartenant à Mme HOYEZ aux conditions du projet d'acte soit, pour 10 000 € hors frais.

La délibération requise est adoptée.

Extension du cimetière de Frameries - Acquisition de terrain.

En juin 2013, le Conseil Communal a décidé du principe de l'acquisition des parcelles de terrain nécessaires à l'extension du cimetière de Frameries.

La Commune a chargé l'IDEA d'acquérir des parcelles de terrain situées entre la rue Donaire et le zoning dit du « Crachet ».

Ces terrains agricoles d'une contenance de 2 ha 55 a 85 ca étaient occupés jusqu'à peu par des fermiers de la Commune, à qui il y aura lieu de verser les indemnités de fin d'occupation, conforme à la réglementation sur le bail à ferme et qui s'élève à 18.761 €.

Le prix de vente des terrains a été fixé à 48.611,5 € sur base du projet d'acte.

L'acte d'acquisition sera passé par le Bourgmestre ff.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE
décide :

Article 1^{er} : d'acquérir, auprès de l'IDEA, et pour cause d'utilité publique, les terrains cadastrés Son A 94 v15, pie 112 h2 pie, 141 pie et 145pie d'une contenance de 2 ha 55a 85 ca et nécessaire à l'extension du cimetière de Frameries au prix global de 67 288,55 € dont 48 611,5 € de frais d'acquisition et 18 677,05 € d'indemnités locatives.

Article 2 : d'approuver le projet d'acte.

Article 3 : de constater que l'acte d'acquisition sera passé par devant M.le Bourgmestre ff.

Article 4 : de passer l'acte

Article 5 : de payer les frais d'acquisition dès enregistrement de l'acte.

La délibération requise est adoptée.

Sortie « Classe de dépaysement » à Roisin – École de la Victoire – Lundi 24 novembre 2014 – Ratification de facture pour la location d'un car.

En raison du mouvement de grève qui a eu lieu dans le Hainaut le lundi 24 novembre dernier, le chauffeur du car communal n'a pas été en mesure d'assurer le transport (aller) des élèves de l'école de la Victoire vers Roisin et ce, dans le cadre de la sortie « Classe de dépaysement ».

Afin de ne pas entraver cette sortie, le Collège Communal a dû décider, en urgence, de faire appel à la compagnie de car « Jumbo Tourisme » S.A afin de louer un car et ce, pour un montant total de 300€ TVAC.

Le Collège Communal a donc décidé de recourir à l'Article L 1311-5 du Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation qui permet de pourvoir à des dépenses urgentes et imprévues.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article unique : de ratifier le recours à l'Article L1311-5 du CDLD.

La délibération requise est adoptée.

CHU Ambroise Paré – Garantie communale

Par son courrier du 26 juin 2014, le CHU Ambroise Paré informe l'administration qu'elle sollicite l'accord de la commune pour garantir des emprunts relatifs au financement des dépenses d'investissement ;

Le conseil d'administration de l'Intercommunale, réuni en séance du 25 juin 2014, a décidé d'attribuer ces emprunts à l'organisme financier suivant :

- lot 1 : emprunt à 3 ans : 450.000 € à ING Belgique SA
- lot 2 : emprunt à 5 ans : 750.000 € à ING Belgique SA
- lot 3 : emprunt à 10 ans : 700.000 € à ING Belgique SA
- lot 4 : emprunt à 20 ans : 400.000 € à ING Belgique SA ;

Au vu des participations respectives dans le capital de l'Intercommunale, il est demandé à la commune de Frameries de garantir 7,5% des montants précités, soit 172.500 € ;

L'avis de légalité du Directeur financier fait apparaître que la part dans le capital du CHU Ambroise Paré détenue par la commune de Frameries est de 6,25 % et non de 7,5%.

Au vu de cette participation de 6,25 %, la partie des emprunts à garantir par la commune est de 143.750 €.

Monsieur P. DEBAISIEUX est interpellé par l'issue de ce dossier malgré l'avis négatif du Directeur Financier discuté en Commission. Cet avis du Directeur Financier semblait pourtant bien charpenté et motivé. Il s'interroge sur la part de garantie d'emprunt Communal, cela lui semble important et souhaite obtenir les informations et explications supplémentaires sur les réelles parts des partenaires détenteurs (intercommunales et autres) qui contribuent également à ces garanties pour établir un comparatif par rapport à l'année 2009.

Monsieur J-M DUPONT explique qu'il n'a pas ici la réponse précise sur ces chiffres. Qu'il se souvient que Mons, Frameries et la Province du Hainaut contribuaient à cela. Il pense à une diminution de 7,5 à 6,25%. Il explique que l'avis du Directeur Financier a été retenu et par conséquent la Province du Hainaut a été sollicitée. Il souligne qu'une réponse sera communiquée. Il explique qu'on parlerait de 6,12 voir 6,15%. Il souligne qu'il s'agit d'une approche rationnelle et que l'Administration contactera le CHU A. Paré pour influencer une sollicitation plus importante envers la Province du Hainaut.

Monsieur G. STIEVENART souligne qu'un courrier relatif à ce dossier avait été adressé au 26 juin 2014 et que maintenant il s'agit d'une urgence.

Monsieur M. DISABATO s'interroge sur cette diminution possible de 7,5 à 6,25%.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

par 17 voix « Pour », à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, A.CEUTERICK, T.LAPAGLIA, D.CICCONI, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

par 4 « Abstentions », à savoir :

Ph.DEBASIEUX, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de se porter caution solidaire envers ING Belgique SA, tant en principal qu'en intérêts, commissions et frais, des crédits contractés proportionnellement à la part de garantie qui est dévolue à la Commune soit, une part de 143 750 €, correspondant à 6.25 % de l'enveloppe globale de 2 300 000 € demandée par l'Intercommunale CHU A.Paré et destinée à financer des dépenses d'investissement.

Article 2 : de transmettre la décision à la Tutelle Générale d'Annulation.

La délibération requise est adoptée.

Subsides 2014 non nominatifs

Vu les Articles L3331-1 à L3331-8 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes desquels les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la Commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu que les organismes repris ci- après, ne sont pas inscrits nominativement au budget de l'exercice;

Vu que les articles repris ci-dessous sont inscrits au budget de l'exercice :

Article 521/33201 : Associations des Commerçants :

Fête d'Automne	374,10€
Organisation Commerciale des 8 Miles	748,13€
Comité Animation de Sars-La Bruyère	411,00€
UCI	3.386,00€

Article 76103/33202 : Organismes de Loisirs :

Espace Culturel&Social	1.178,47€
FPS Frameries	223,13€
Cercle Horticole Notre Jardin	70,66€
Vie Féminine Eugies	47,10€
PCEL Frameries	941,81€
PAC Eugies	374,10 €

Article 76201/33202 : Promotion Artistique :

Centre Culturel&Social	4.518,20€
------------------------	-----------

Article 72201/33201 : Subvention aux Ecoles Libres & Officielles :

Ecoles St-Joseph&Eugies	1.803,26€
Ecole Sainte-Waudru	594,00€
Ecole Sainte-Marie	732,31€

Article 76402/33202 : Eté Sports :

Karaté Do Mons-Borinage	600,00€
RSB Frameries	600,00€
Rugby Club Frameries	600,00€
Boxe Thai	600,00€
Badmington Club Les Volants	600,00€
Judo Club Frameries	600,00€
JSLB Basket	600,00€

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article 1^{er} : d'approuver les documents requis pour les subsides de 2.500€ et plus
Art.2 : d'octroyer les subsides :

• Article 521/33201	Associations des Commerçants :	
	Fête d'Automne	374,10€
	Organisation Commerciale des 8 Miles	748,13€
	Comité Animation de Sars-La Bruyère	411,00€
	UCI	3.386,00€
• Article 76103/33202	Organismes de Loisirs :	
	Espace Culturel&Social	1.178,47€
	FPS Frameries	223,13€
	Cercle Horticole Notre Jardin	70,66€
	Vie Féminine Eugies	47,10€
	PCEL Frameries	941,81€
	PAC Eugies	374,10 €
• Article 76201/33202	Promotion Artistique :	
	Centre Culturel&Social	4.518,20€
• Article 72201/33201	Subvention aux Ecoles Libres & Officielles :	
	Ecoles St-Joseph&Eugies	1.803,26€
	Ecole Sainte-Waudru	594,00€
	Ecole Sainte-Marie	732,31€
• Article 76402/33202	Eté Sports :	
	Karaté Do Mons-Borinage	600,00€
	RSB Frameries	600,00€
	Rugby Club Frameries	600,00€
	Boxe Thaï	600,00€
	Badmington Club Les Volants	600,00€
	Judo Club Frameries	600,00€
	JSLB Basket	600,00€

La délibération requise est adoptée.

Budget Communal 2015 – Vote

M.P. BOUVIEZ, Echevin des Finances, expose le budget communal 2015 :

« L'ordre du jour de notre Conseil appelle l'examen et la mise au vote du projet de budget de notre Commune pour l'année 2015.

Soyons clair, déjà en 2013, le mensuel «Le Mouvement communal» éditait un article intitulé: «les Communes se serrent la ceinture», article dans lequel il était annoncé, qu'en fonction de l'évolution des recettes et des dépenses locales, les Communes auraient de plus en plus de difficultés à boucler un budget à l'équilibre.

Le contexte financier est actuellement très ingrat car nos prévisions pour l'année 2015 dénotent un recul de certaines de nos recettes et une augmentation très sensible des dépenses dans certains secteurs.

A l'instar de l'ensemble des administrations publiques du pays, les Communes sont confrontées à la fois à un contexte économique peu porteur et à des évolutions structurelles affectant tant leurs sources de financement que leurs dépenses. Je cite, en autres, la réforme des pensions, des services incendie, la croissance de l'aide sociale.

La faiblesse des marges de manœuvre est donc accentuée par des facteurs d'incertitude liés à la mise en œuvre de certaines réformes touchant directement le fonctionnement ou l'institution communale elle-même.

J'ignore si dans certaines communes, l'élaboration du budget annuel est une agréable routine. Je dois vous avouer, pour nous, que la finalisation de celui-ci a été un exercice ardu. Mais il est vrai, comme j'ai déjà aimé à le souligner la beauté de l'art ne naît pas dans la facilité.

Le travail réalisé par le Collège me permet néanmoins de vous présenter, ce soir, un budget à l'exercice propre caractérisé, par un boni et qui a la particularité de soutenir financièrement la totalité des services rendus à la population, de continuer et de développer la politique de proximité et de rénovation engendrée par nos prédécesseurs.

Le budget 2015 se décline dès lors comme suit:

A l'exercice propre, les recettes sont estimées à 24.267.645,70 € et les dépenses avant prélèvement à 20.044.063,84 €.

Il présente donc un boni à l'exercice propre de 223.581,86 €.

Ce résultat permet de consolider notre boni cumulé porté à 2.511.655,39€.

Ce boni reste encore très appréciable. Je vous rappelle d'ailleurs qu'en 2008, celui-ci atteignait à peine le million d'euros.

Ce projet de budget, sobre, responsable et prudent, est d'une part entaché par des fluctuations de recettes dont les causes sont souvent accompagnées d'un manque d'explications.

J'en veux pour preuve l'évolution du rendement du précompte immobilier qui pour une raison toujours inconnue a été rabattu en 2013 de près de 700.000 €. Il est fixé pour 2015 à 3.273.547 €, montant quasi équivalent à celui de 2014 et j'aime le préciser, compte tenu de la réduction de 2013, son rendement reste inférieur de 470.000€ par rapport aux prévisions du plan de gestion à l'horizon 2020 réalisé en collaboration et en accord avec le CRAC.

J'en veux également pour preuve le montant de la dotation du fonds des Communes qui nous a été communiqué tardivement pour 2015 et qui aurait dû augmenter comme chaque année depuis sa réforme de 2%. Celui-ci se voit aussi diminué puisque que le montant théorique de 7.194.051 € a été raboté de 110.000€.

Enfin, nos recettes de dettes sont également en baisse. Il est vrai qu'à ce niveau, il aurait été utopique d'espérer plus, les taux d'intérêts s'effondrant, mois après mois.

Si les dividendes émanant du secteur énergétique restent stables, grâce à une régulation apportée par IPFH, ceux émanant du secteur IDEA (vente du câble) ainsi que les intérêts créditeurs de nos placements s'affaiblissent. Globalement l'ensemble des recettes de dettes se réduisent de 135.000€ par rapport à 2014.

Au niveau des autres recettes, comme vous le savez, la taxe immondices a été revue à la hausse afin de respecter le décret relatif au coût vérité, il nous permet de couvrir ainsi cette dépense à hauteur 107 %.

Le récent inventaire confié à Igretec et qui concerne la force motrice devrait également permettre à la commune de recevoir une plus juste rétribution sur base d'un nouvel état des lieux. Le montant exact n'est pas inscrit dans cette version du budget mais les données prévisionnelles obtenues en dernière minute attestent à une évolution favorable du rendement de la taxe. Enfin, la nouvelle taxe additionnelle à la taxe régionale votée en octobre dernier sur les mâts, pylônes ou antennes devrait permettre d'assurer une recette intéressante tout en évitant de devoir, pour la Commune, gérer un coûteux contentieux.

En ce qui concerne l'additionnel à l'IPP le montant qui nous a été communiqué pour l'année 2015 dépasse toute nos espérances car, alors que nous pressentions une hausse de rendement logique de l'ordre de 2 % (environ 100.000 €), la prévision annoncée dans ce domaine pour le prochain exercice est supérieure de 573.582 € par rapport à 2014.

Par contre, et vous l'avez sans doute déjà remarqué dans la rubrique des exercices antérieurs, le montant initialement transmis et utilisé pour élaborer notre budget 2014 a été littéralement raboté. Le Ministère des finances nous a informés d'une manière très laconique que nous percevrions qu'à peine 74% du montant promis. Ceci équivaut à un manque à gagner pour la Commune d'environ 1.255.000€.

Comme en 2013, pour le précompte immobilier, nous sommes tributaires, à l'instar de nombreuses autres communes wallonnes, des «caprices» ou du bon vouloir du Fédéral. Car, à ce jour, une fois de plus, aucune explication ne nous a été transmise, explication qui justifierait la révision des sommes qui nous sont attribuées.

C'est évidemment inadmissible car cette situation qui semble se répéter nuit fortement à la gestion des entités locales, déjà largement confrontées à des soucis financiers.

Dans ce contexte économique particulier caractérisé par une instabilité de nos recettes, le Collège a émis au travers de ce nouveau budget plusieurs priorités.

1. Au niveau de la pression fiscale, hormis l'obligation d'augmenter les taxes relatives à la collecte des immondices, aucune autre taxe affectant le portefeuille de nos concitoyens n'a été revue à la hausse. Ainsi, la taxe additionnelle sur le précompte immobilier est maintenue au taux de 2600 centimes et le taux de la taxe additionnelle à l'IPP reste à 8,6%.
2. En matière de personnel, le Collège a décidé de maintenir la totalité des ETP. A l'inverse de certaines villes et communes qui l'envisagent, aucune mesure de licenciement n'est prévue. Aucun poste n'est mis en extinction ce qui implique que des agents en fin de carrière seront remplacés. L'excellent travail qui a été accompli par le service du personnel, montre qu'il est possible pour 2015, en considérant l'absence d'indexation des salaires, de stabiliser les dépenses dans ce domaine tout en respectant l'ensemble des critères concourant aux évolutions de carrières, aux accords syndicaux, à l'augmentation des cotisations de pensions pour les agents statutaires. De plus, l'application, pour 2015, des évolutions de carrières pour les agents contractuels E3+D2+D3+D4 a été intégrée dans le budget. Le maintien de l'emploi et donc l'ensemble du personnel technique et administratif, témoigne de la volonté de la majorité à pérenniser la totalité des services rendus à la population.
3. En matière de fonctionnement, les dépenses stagnent par rapport à l'an dernier. Elles sont estimées à 2.941.956 €. Certes si le montant global affecté est sensiblement supérieur à celui de notre plan de gestion, c'est par qu'il est tributaire de nouvelles dépenses nécessaires et obligatoires. Elles sont liées, en autres, à la gestion de l'atrium et au renouvellement du matériel informatique sous forme d'une location indispensable pour le bon fonctionnement des services. Dans le souci de restreindre les frais de fonctionnement, un travail important a été réalisé en matière de consommation énergétique, à la fois au niveau du secteur de l'électricité que de celui du gaz afin de diminuer respectablement les montants y afférents. Le marché des assurances en cours d'attribution devrait permettre également une diminution des dépenses relatives à ces fonctions et un futur marché concernant la téléphonie Commune – CPAS devrait aller également dans ce sens.
4. Les dépenses de transferts constituent pour notre Commune, et sans doute pour beaucoup d'autres, autant d'éléments de préoccupation. A titre indicatif, le montant des dépenses dans ce domaine correspond à 40 % du budget communal (soit 9.370.743 €). Cette contribution, nécessaire est notamment destinée à garder l'équilibre financier d'institutions d'utilité publique.

5. Parmi celles-ci, trois d'entre -elles nous sont particulièrement indispensables compte tenu de l'aide qu'elles peuvent générer à la population.

Leur rôle dans notre société est incontestable et mon propos, ce soir, n'est pas de remettre en cause leur fonctionnement. Notre Commune a, en effet, besoin d'une police compétente, d'un service d'incendie (zone de secours) performant, d'un CPAS répondant aux attentes de nos concitoyens les plus démunis et conforme à la politique sociale que mène la majorité. Ces prestations ont néanmoins un coût et constituent une part très importante des dépenses pour notre Commune. Au-delà des dotations provisoires budgétées en faveur de la zone de secours: 1.404.823,03 €, montant qui est calculé en se basant sur la dotation consolidée imputée au compte de 2012, indexée 3X et celle en faveur de la zone de police que nous avons augmenté de 1,5% conformément à la circulaire administrative, celle qui concerne le CPAS a été relevée de 5% (soit 2.886.830 €). Contraints à une probable forte hausse de ses dépenses dans le secteur de revenus d'intégration sociale (je vous renvoie à l'exposé de Mr Donfut), la commune a relevé sa dotation afin que l'institution puisse maintenir le cap sur l'ensemble de ses activités. C'est aussi pour confirmer une fois encore l'engagement que nous prenons de soutenir, comme il se doit, l'action de notre CPAS et pour réaffirmer l'engagement que le Collège a pris pour garantir les initiatives qu'il développe.

6. Les dépenses de transfert, ce sont aussi celles qui au travers de nos mouvements associatifs, permettent de promouvoir des activités concourant au rayonnement de notre commune. Celles-ci ont été réinscrites pour ce nouvel exercice. Rappelons que 2015 sera pour Frameries une année particulièrement riche dans le domaine culturel puisque notre cité s'est inscrite dans l'organisation du Grand Ouest dont l'apogée est programmée durant le mois de mai. Dans ce contexte, elle a cotisé, année par année, un montant global de 50.000€ ce qui lui permettra d'obtenir des subventions supérieures à sa quote-part pour l'organisation de ces manifestations.
7. Une fois n'est pas coutume, je porterai un regard critique sur un domaine spécifique des finances communales: nos dépenses de dettes sont trop élevées. En comparant les statistiques émises par la banque Belfius et qui ont trait à un cluster de communes ayant les mêmes caractéristiques socio-économiques, on constate que nos dépenses à ce niveau sont plus élevées que la moyenne. Doit-on dès lors réellement en vouloir à ceux qui depuis deux décennies ont été les instigateurs de projets qui ont concouru à l'amélioration de notre cadre de vie et de la qualité de notre environnement, et ainsi augmenté l'attractivité de notre commune, positionné avantageusement notre cité pour inciter des gens, des familles à choisir Frameries pour y développer des affaires, y travailler et y trouver un milieu de vie dynamique stimulant. Si l'ensemble des projets concrétisés ont été largement subventionnés, chacun d'eux ont fait l'objet d'emprunts qui, au fil des années, ont lentement gonflé notre dette.

Il n'est pas question aujourd'hui, d'arrêter tout investissement, car notre commune doit constamment évoluer dans ce domaine, nos services doivent obtenir les moyens nécessaires pour maintenir une activité performante. Cependant nous nous devons d'être parcimonieux et rigoureux dans le choix de nos projets. L'un de nos objectifs sera durant les prochaines années de réduire la charge de dette communale.

Pour 2015, grâce à une révision active de la dette élaborée par nos services, grâce aussi à la baisse des taux d'intérêts d'emprunts mais encore grâce à l'utilisation importante de notre fonds de réserve à l'extraordinaire, nous parvenons à abaisser notre dette nette de 112.959 € par rapport à 2014 tout en prévoyant un panel intéressant de projets.

Ainsi, le montant de nos dépenses à l'extraordinaire s'élève à près de 2.850.000 €. Il représente financièrement un ensemble de dossiers contribuant d'une part au remplacement de matériel et à la rénovation de bâtiments communaux et d'autre part à l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens.

Notre sélection, je le répète, s'est portée sur des projets utiles et nécessaires, certains largement subventionnés ou financés au moyen du fonds de réserve encore confortable à l'extraordinaire. C'est dans ce contexte que nous renversons le processus d'endettement. C'est à mon sens une très bonne nouvelle.

Parmi les projets inscrits ou réinscrits, je me propose de vous citer les principaux:

- d'une part, le remplacement de matériel pour le bon fonctionnement des services techniques s'est avéré indispensable. Dans ce contexte, il est prévu l'achat de divers véhicules pour un montant de 65.000€, d'un nouveau tracteur (50.000€), d'un destructeur de mauvaises herbes d'une valeur de 30.000€ et d'une nouvelle balayeuse (à hauteur de 300.000€) qui permettra d'assurer la propreté au sein de nos voiries.
- il est prévu au niveau de nos bâtiments communaux de réaliser de nombreux travaux de réfection.

En premier lieu, les rénovations budgétées concernent un bâtiment constamment utilisé, il s'agit de la salle omnisports. Sa toiture sera remplacée. Le coût de l'investissement s'élève à 112.000€ pour la 1ère phase et 300.000€ pour la 2ème phase. De même, il est prévu de remplacer la menuiserie extérieure pour un montant de 45.000€. Ces investissements sont indispensables pour relifter une construction constamment en activité et qui n'a jamais fait l'objet d'une restauration majeure depuis son inauguration.

La toiture du hall de maintenance sera également rénovée pour un montant de 100.000€ tout comme celle du foyer rural (40.000€)

La mise en conformité de la MCMC est également budgétée à hauteur de 40.000€. D'autre part, 100.000€ sont aussi réservés pour la mise en conformité en matière de détection incendie dans nos écoles. Il est prévu d'effectuer des travaux à la régie de quartier à la Bouverie dans le but de traiter l'humidité (21.000€).

Enfin, divers travaux d'assainissement ou de remplacement de menuiserie à l'Académie de Musique sont budgétés pour un montant global de 72.000€.

En ce qui concerne nos voiries, 230.000€ sont prévus pour l'aménagement des rues Brasseur et Fourche, 70.000€ sont prévus dans le domaine de la sécurité routière et de la signalisation, 300.000€ sont réservés pour des travaux de rénovation ou d'entretien extraordinaire de trottoirs et 80.000€ sont prévus pour le remplacement d'avaloirs et d'égouttages.

Le rond point de la Bouverie fera l'objet de travaux à hauteur de 95.000€. 25000 € sont prévus pour l'embellissement de celui des 4 Pavés.

Les montants relatifs à l'éclairage de la grand place et de l'Hôtel communal ont été réinscrits (190.000 € au total). L'Hôtel Communal fera également l'objet de travaux d'aménagement pour permettre aux personnes à mobilité réduite de mieux y accéder.

Les anciens totems disposés devant nos bâtiments officiels seront remplacés à l'effigie du nouveau logo communal.

Nos cimetières feront aussi l'objet d'aménagement divers pour un montant global de 100.000€.

Ceci est important des honoraires équivalant à 164.000€ sont budgétés afin de revoir le Règlement Communal Urbanistique et le Schéma de Structure Communal, vieillissants.

Je terminerai en annonçant que dans le domaine de la sécurité, il est prévu d'équiper la gare de caméras de surveillance (montant budgété à cet effet: 60.000€)

En conclusion, Mesdames et Messieurs, appréhender un exercice budgétaire tel que celui-ci impose d'y consacrer beaucoup de temps et d'énergie. Les marges de manœuvre actuellement disponibles étant singulièrement réduites, les estimations doivent être précises et les options financières plus élaborées. Depuis plusieurs mois, nous y avons travaillé. Ce soir nous vous présentons un budget qui consolide le boni, certes rigoureux, corrigé, réévalué chaque semaine car les données extérieures émanant surtout de la tutelle nous ont été transmises au compte gouttes et très tardivement. Tout en maîtrisant les dépenses de dettes, de personnel et de fonctionnement, nous parvenons aussi à respecter nos engagements envers nos entités consolidées et sommes dans la mesure de prévoir un nombre important de projets utiles à la collectivité. Quoique puisse penser certains, ce budget est loin d'être incolore, inodore et insipide. Ce budget, nous le considérons néanmoins comme prudent et raisonnable car il met l'accent, sur l'essentiel de l'activité communale, sans artifice, mais avec la modestie que la période austère que nous connaissons nous indique. Tout cela a induit un investissement important en terme de ressources humaines. Je tiens donc, au nom du Collège, à remercier l'équipe administrative qui nous a accompagnés tout au long du travail qui trouve son aboutissement ce soir ».

M.Ph.DEBAISIEUX prend la parole au nom du groupe CDH.

« Vous proposez ce soir aux Framerois un budget d'austérité même si celui-ci présente un boni à l'exercice propre de 223 000 euros.

Je note cependant que notre « bas de laine » fond comme neige au soleil, puisque le boni cumulé constaté au compte 2013, soit 4 541 000 euros, tombe au budget 2015 à 2 511 000 euros. Soit une diminution sensible de 2 000 000 d'Euros, ou encore une diminution de quelques 50 %.

Je souhaiterais m'arrêter quelques instants sur le rapport de politique générale 2015 présenté, qui selon l'Article L1122-23 du CDLD doit définir la politique générale et financière de la Commune.

Autant la note de 67 pages qui nous sera présentée dans un instant par le Président du CPAS est claire, agréable, didactique et précise sur la politique et les projets des 12 prochains mois, autant le rapport du Collège composé de trois pages est rébarbatif, peu disert et avare en détails sur la politique et les projets à mener en 2015.

A vrai dire, s'il n'y a que trois pages à cette note de politique générale, c'est qu'il y a peu de choses à dire sur les politiques qui seront menées par la majorité PS-MR.

Depuis le début de cette mandature, on assiste tout simplement à une gestion qui s'apparente à celle d'un Collège en affaires courantes.

Loin de moi l'idée de « raser gratis » ou d'affirmer une politique du « y a qu'à » mais il faut bien avouer que ce budget donne à nos concitoyens peu de raison de se réjouir et d'espérer de voir fleurir des projets communaux concrets à court et moyen terme.

Ce budget n'est qu'une succession de mauvaises nouvelles, même si je concède, que pour certaines d'entre elles, vous n'êtes pas directement responsables.

Vous appliquez pour les salaires le saut d'index décidé par le Gouvernement MR-NVA, alors qu'encore hier, dans les médias et à la tribune de la Chambre, les élus PS réclamaient à cors et à cris la suppression du saut d'index. Il y a donc un grand fossé entre le discours et les actes.

La dotation de la Zone de Police semble sous-évaluée, même si elle suit la recommandation de la circulaire budgétaire (soit 1.5%) mais semble peu conforme à la réalité de terrain et au projet de budget de la Zone Boraine, puisque les autres communes de la Zone ont voté une augmentation de la dotation de 4.5% et même la Commune de Colfontaine a approuvé hier lors de son Conseil Communal une dotation en augmentation de 6%. Ici encore, il y a des incohérences.

La dotation à la future Zone de Secours explose puisqu'elle passe de 1 240 000 Euros à 1 404 000 Euros, avec une réelle inquiétude pour les mois à venir, surtout lorsque l'on constate les déséquilibres financiers flagrants dans l'annonce des dotations des 32 Communes concernées.

L'augmentation de la dotation malheureusement prévisible au CPAS, et son cortège d'exclus en augmentation au 01^{er} janvier 2015, sur lequel nous reviendrons tantôt dans le cadre de l'examen du budget du CPAS.

Autre élément, même si vous vous refusez à le reconnaître, c'est la compression réelle et inexorable des emplois au sein de l'Administration Communale :

- 164 effectifs en 2012
- 157 effectifs en 2013

- 143 effectifs en 2014 et les 4 engagements d'agents APE en 2015 n'inverseront pas le cours.

Dans ces conditions, les services offerts aux citoyens s'en ressentiront et la pression sur le personnel en sera encore plus intense.

L'année 2015 voit encore une augmentation sensible de la taxe sur les déchets, vu notamment, l'augmentation du tonnage récolté ; et parallèlement à cela les initiatives antérieurement prises pour encourager les plus jeunes à adopter des comportements responsables en matière de tri de déchets sont, quant à elles, purement et simplement abandonnées par le Collège.

Je m'étonne enfin que la note de politique générale ne fasse pas allusion à Mons 2015. Frameries s'est engagée depuis plusieurs années à provisionner une somme de 10 000 Euros au budget communal. C'est encore le cas au budget 2015. Cependant notre Conseil Communal n'a pas encore eu à connaître de la concrétisation et des détails du projet framerisois, ni de son coût réel, ni de son mode de financement précis et ce, à moins de 5 mois de la date retenue.

Quant aux investissements figurant au budget extraordinaire, ils sont peu nombreux.

Certains n'apporteront que peu de confort et de bien être à nos concitoyens au quotidien :

À titre d'exemple, je citerai l'œuvre d'art du rond-point des Quatre Pavés, la mise en valeur par un éclairage de l'Hôtel de Ville ou de la Grand Place.

Pour toutes ses considérations, le Groupe CDH votera contre le budget présenté.

Je vous remercie de votre attention ».

Monsieur R. WASELYNCK se réjouit du boni réalisé pour l'année 2015, ainsi que de l'effort pour le maintien des emplois. Il s'interroge par contre sur les répercussions de la mesure du Gouvernement concernant l'indexation.

Monsieur P. BOUVIEZ explique que cette mesure qui prévoit le saut d'indexation sera évaluée aux alentours du mois de juin - juillet et sera d'application en septembre prochain. Les 2% prévisionnels relatifs seront répercutés sur le dernier trimestre, il s'agit d'une estimation sur l'indexation non fluctuante. Il explique qu'il faudra attendre le courant du mois d'avril - mai en retour de la MB pour se positionner. Les montants relatifs feront l'objet d'une modification budgétaire.

Monsieur M. DISABATO a pris connaissance de ceci en février et a entendu que cela serait d'application en avril.

Monsieur P. BOUVIEZ explique que l'évaluation du montant se fera en fonction du saut d'indexation.

Monsieur G. STIEVENART affirme que ceci reste non-officiel.

Monsieur P. BOUVIEZ affirme que les sommes seront prévues pour juillet.

Monsieur D. DRAUX explique que la Commune sera s'il y a lieu prête pour cette application.

Monsieur D. DEBAISIEUX explique qu'il est intervenu les années précédentes et que ses remarques datent d'une douzaine d'années. Il remarque une austérité malgré un boni réalisé. Il remarque également que malgré le boni cumulé, on observe une diminution de moitié depuis 2013 à maintenant (4 millions à 2 millions). Il expose également son mécontentement sur le contenu du rapport 2015 communal qui représente 3 pages en comparatif au rapport correct et détaillé du rapport 2015 relatif au CPAS. Il exprime la déception de l'engagement politique mené par les partis majoritaires.

Monsieur M. DISABATO fait savoir qu'il est conscient de la complexité et la difficulté de mettre en place un rapport budgétaire prévisionnel et de pouvoir prédire les dépenses et recettes anticipativement. Il s'interroge sur la possible réalisation de cette prévision en vue des différents postes à maîtriser. Il est conscient des mesures catastrophes à entreprendre à l'avenir par le CPAS vu l'augmentation des personnes exclues par le chômage prévisible. Il exprime ses craintes et les ennuis qui se projettent par rapport à ces mesures dommageables du Gouvernement. Il explique que tout cela va se traduire par des aides urgentes alimentaires auxquelles il faudra faire face. Il exprime une crainte sur la cohésion sociale communale à adopter. Il souhaiterait également que l'on s'interroge sur le cadre de l'enseignement car rien n'est prévu au budget mais quelque chose est à faire. Globalement les chiffres ne lui semblent pas positifs mais il remarque malgré tout une augmentation effective sur certains postes comme la qualité exceptionnelle régionale en matière artistique et culturelle, là où d'autres communes régressent. Il exprime son incompréhension sur certains projets prévus dans le rapport 2015 malgré la difficulté certaine de réaliser un budget prévisionnel. Cela lui semble parfois trop ambitieux. Il soutient également l'effort sur l'économie d'énergie et prend en exemple le Hall omnisports mais s'interroge de quelle manière il est possible d'y transcrire des chiffres. Il s'interroge également sur le projet de Mons 2015 et le temps restant pour l'organisation lui semble juste pour mener un réel beau projet. Il s'interroge également sur le PCDR, là où en septembre 2013 il avait interrogé l'autorité sur ce sujet et où il avait reçu une promesse de réponse pour fin d'année 2013 et où il remarque que toujours rien n'est budgété en fin 2014. Il exprime alors une inquiétude et a le sentiment que cela résulte du fait que le milieu rural concerne moins de gens qu'au niveau urbain. Il fait savoir qu'il est nécessaire de faire accélérer les choses, que des gens se sont mobilisés et investis et rien ne résulte de cette mobilisation. Il invoque également un possible intérêt commun des autorités face aux mesures de saut d'indexation du Gouvernement. Il exprime une réalité inquiétante, que de plus en plus il sera difficile de faire face aux imprévus. Il explique que sur ce sujet il s'agit de déclaration mais que rien ne semble officiel. Il explique que certains projets prévus au budget ordinaire semblent difficiles à tenir vu l'endettement. Il explique par contre qu'il a pu observer des endroits dangereux et qu'il est nécessaire d'intervenir sur l'entretien des voiries prévu dans le budget extraordinaire et qu'il y a un intérêt maximal à y apporter afin d'éloigner le sentiment d'insécurité des citoyens.

Il souhaite que le budget prévisionnel tienne la route et souhaiterait qu'en fin de législature, un tableau positif soit exprimé.

Monsieur D. DRAUX insiste que ce budget a été élaboré avec beaucoup de prudence et réalisme et que les marges d'erreurs semblent réduites. Il explique qu'en effet le bas de laine diminue, que cela se traduit que les montants qui varient d'une année à l'autre et prend en exemple le fait d'avoir moins reçu pour l'IPP. Il mentionne que pour l'année 2015 cela semble annoncer de bonnes nouvelles et que le bas de laine pourra sans doute augmenter. Il explique que concernant la Zone de Police, il est préférable de ne pas voter le budget cette année et limiter l'engagement. Il explique qu'il est envisageable de revoir la dotation Communale à la baisse, il prend également en exemple la Commune de Saint-Ghislain qui n'a pu changer leur budget. Il explique que concernant la Zone de secours, la dotation Communale 2015 prévisionnelle fait l'objet de discussion par le Gouverneur et que celui-ci aurait tranché et que dans ce cas il n'est pas possible de déroger sur ce montant. Il mentionne que l'autorité sera très attentive à cela et que le budget sera réalisé dans le courant du mois de janvier. Concernant les emplois, il explique que le nombre d'engagement ne diminue pas mais que l'autorité a opté pour la suppression d'engagement sous contrat PTP au profit de l'engagement d'agents APE et ce pour privilégier le qualitatif au quantitatif. Concernant Mons 2015, il explique que la commune est en train d'y travailler avec différents partenaires et qu'il s'agit simplement d'un retard d'information, il confirme qu'au niveau de l'Académie communale, celle-ci y travaille et avance sur ce dossier et que cela sera prêt aux alentours du mois de mai, le jeudi de l'Ascension. Il s'exprime sur le sujet du PCDR et explique que la phase est mise en exécution, que le programme est prévu sur 10 ans et que pour l'instant le schéma est mis en route mais que cela n'est pas inscrit dans le budget car ce dossier prend du retard, il souhaite attendre pour mettre celui-ci en modification budgétaire. En début septembre, l'autorité demandera l'approbation du Parlement Wallon. Concernant l'économie d'énergie, il confirme qu'un audit énergétique a été commandé et qu'il y aura une intervention d'IGRETEC.

Madame F. van HOUT, souhaite s'exprimer sur le sujet de l'enseignement et explique qu'on parle dans ce cas d'un travail humain du personnel et que cela ne peut transparaître dans un budget mais par contre elle souligne que des projets sont mis en place et prend en exemple l'école primaire Floréal qui était en sursis récemment et que la situation s'est inversée et cela s'est traduit par la réouverture d'emploi cette année. Elle mentionne que peut-être il manque un relais et suggère d'envisager de faire appel à des enseignants à la retraite qui seraient des interlocuteurs et qui pourraient par leur présence dans les écoles en temps partiel pour le côté purement pédagogique que parfois les enseignants ne peuvent assumer en classe, ou encore la Direction qui manque de temps à cause des tâches administratives courantes et lourdes. Elle évoque également le projet GREEN qui consistait au tri des déchets dans les écoles et qui s'étalait sur 3 années et où les enfants jouaient un rôle essentiel d'intermédiaires à la sensibilisation auprès d'autres classes et qui n'a malheureusement pas été renouvelé malgré que ce projet avait réussi à sensibiliser toutes les écoles à l'exception d'une. Elle évoque également un futur projet non-couteux qui consiste à la visite d'une station d'épuration sur Frameries. Elle évoque également le panathlon dans les écoles qui est un choix d'investissement avec peu de frais et un succès qui s'est réalisé en plusieurs étapes et qui a été appliqué également lors de la journée sportive, et grâce auquel les

enfants apprennent la mention de respect, du fair-play sur le terrain de sport mais appliqué également du coup à l'extérieur du terrain de jeu comme dans la cour de récréation par exemple. Elle exprime le souhait de renouveler tous ces projets et souligne l'importance de ceux-ci. Concernant Mons 2015, elle explique le fait de ne pas vouloir trop dévoiler le projet mais confirme l'implication des écoles et explique que ca sera soit un projet global d'un projet d'écoles ou par classes. Elle souligne que les élèves sont très motivés et impliqués et que l'Académie ou encore le service Culturel seront associés. Concernant le co-accueil de l'école du Champ perdu, elle explique qu'il s'agit de 2 accueillants et que pour le moment 5 enfants sont inscrits. Elle explique qu'il sera prévu de développer dans les projets le côté familial. Elle explique que le bilan reste positif malgré ce que le budget semble exprimer.

Monsieur J-M DUPONT, exprime son désaccord sur certains dires au sujet du budget qui est décrit comme un budget d'austérité et également sur les critiques de la situation financière communale qui serait un choix politique. Il explique qu'il faut prévoir certaines obligations et qu'une rigueur s'impose alors. Il souligne que le souhait est de ne pas toucher ni au personnel ni au service aux citoyens. Il explique que la situation difficile se fait ressentir sur l'ensemble de l'Europe. Il mentionne que le précompte IPP qui diminue de 40% n'est pas possible, et que cela fera l'objet d'une rectification sur le budget 2015. Il souligne qu'un redressement est nécessaire et que des efforts sont faits et que le souhait serait de repartir avec de l'investissement. Il souligne le fait que le reflet du budget communal de l'entité publique locale est l'addition de la Commune et du CPAS et forme un ensemble. Il mentionne que concernant la Zone de Police une note sera adressée au Crac afin de tendre à un respect budgétaire car l'autorité a jugé que c'était excessif, une orchestration conforme est demandé. Il souligne que globalement une mandature s'étale sur 6 ans et rassure que des efforts sont faits et qu'il y a beaucoup d'ambition. Il explique qu'un premier budget d'une mandature est le reflet de celle-ci et que le choix est de ne pas toucher à l'emploi voire de consolider les emplois précaires. Il explique qu'en effet un choix a été fait qui consiste à réduire le nombre d'emplois pour favoriser les candidats avec de vraies perspectives. Il évoque que d'autres Communes, en comparatif, ont dû procéder à des licenciements ou encore des restrictions au niveau social. Il souligne que le budget est encourageant malgré les nombreuses menaces.

Monsieur M. Disabato mentionne qu'on parle de 2,5% à 3% au lieu de 1,5% réellement. Il explique que la prévision n'est pas exprimée sur des faits solides. Il souligne que Frameries est la seule Commune qui ne souhaite pas d'indexation et s'interroge sur cette tendance et de qui vient réellement la décision. Il exprime que les clés semblent déjà budgétées par la Commune. Concernant Mons 2015, il exprime un vrai intérêt et souhaite que lors de la prochaine Commission un suivi de mission pour les événements du mois de mai soit apporté par Madame Daphné Cornez de l'Académie communale. Il exprime un doute sur le meilleur effet rendu par ce futur projet. Il s'exprime également sur le sujet de l'enseignement et s'inquiète sur la situation en école primaire, l'intervention communale et cette perte de vitesse. Il mentionne que des choses intéressantes sont à faire, qu'il y a un intérêt à y apporter dans le budget à venir et qu'il est important de soutenir les enseignants. Il exprime son soutien pour le projet environnemental GREEN. Il souligne qu'il est toujours nécessaire de reconstruire dans le milieu de l'enseignement car l'apprentissage est long et difficile.

Monsieur G. STIEVENART souhaite que les clés de répartition de la dotation communale soient corrigées car cela ne lui semble pas juste et qu'il s'agit d'un mode de calcul. Il souligne qu'au niveau de la législation cela doit être fait au 1^{er} novembre.

Monsieur D. DRAUX souligne que les délibérations sont semblables à toutes les communes.

Monsieur G. STIEVENART demande de modifier les délibérations afin de protéger la Commune. Il exprime son désaccord et son insatisfaction sur les clés de répartition de la dotation communale.

Monsieur D. DRAUX mentionne que ces clés de répartition seront revues.

Monsieur J-M DUPONT explique qu'il s'agit d'une situation transitoire et provisoire. Il confirme que cela fait l'objet d'un mode de calcul et qu'il y a un désaccord avec certaines Communes. Il souligne que la Zone de Police peut fonctionner et qui faut revoir la fixation des clés de répartition pour la dotation communale. Il souhaite que les dotations de l'ensemble des Communes soient communiquées et de réduire celles-ci. Il souhaite également un modèle identique à toutes les Communes afin de protéger la Commune.

Madame A. MURATORE s'exprime sur le dossier Mons 2015 et explique que le Directeur du Centre Culturel a fait un communiqué public avec d'autres intervenants, il y a plusieurs mois, et s'indigne que certains conseillers soutiennent le manque d'information. Elle invite alors les différents conseillers à s'y intéresser.

Monsieur M. DISABATO explique que la bonne information n'est pas arrivée en temps et en heure.

Monsieur D. DRAUX souhaite demander à Madame Daphné Cornez de refaire cette communication en janvier lors des Commissions et souhaite inviter les personnes responsables de l'Académie et du Centre Culturel à participer pour fournir plus d'explications sur ces projets pour lesquels ils travaillent pour l'instant.

Monsieur P. WILPUTTE explique qu'il s'agissait de ne pas gâcher la surprise du projet et que Madame Daphné Cornez organisera l'ensemble de celui-ci. Il souligne que des réunions sont programmées et que tout cela sera expliqué en Commission.

Monsieur A. CEUTERICK demande des informations car il porte beaucoup d'intérêt à ce projet.

Monsieur M. DISABATO ouvre le sujet des taxes communales pour les immondices et souligne une rentrée d'argent considérable entre 2013 et 2014.

Monsieur D. DRAUX explique que pour l'instant en effet il y a une rentrée d'argent pour la Commune grâce à cette taxe mais que par la suite un déséquilibre, une chute de cette rentrée d'argent risque d'arriver.

Monsieur C. DUFRASNE explique un pacte de stabilité budgétaire à ce sujet. Il explique qu'un calcul de 180 euros par habitant élabore à la capacité d'investissement pour l'entité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

par 15 voix « Pour », à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, A.CEUTERICK, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

par 5 voix « Contre », à savoir :

Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.DESPRETZ, M.DISABATO

par 1 « Abstention », à savoir :

R.WASELYNCK

- approuve le projet de budget communal de l'exercice 2015.

La délibération requise est adoptée.

CPAS – Budget 2015 – Approbation

M.J.DONFUT, Président du CAS, présente le budget 2015 :

« Le budget 2015 s'élève à 23.560.454 EUR soit une augmentation de 4% vis-à-vis du budget 2014 adapté.

Concernant les recettes, je me permettrai de pointer tout d'abord l'intervention communale qui s'élève à 2.886.830 EUR soit une augmentation exceptionnelle de 5%.

Ensuite le Fonds Spécial de l'Aide Sociale s'élève à 611.000 EUR (+3%). Et enfin, autre poste d'importance, les recettes de l'INAMI qui se situent à 3.716.000 EUR pour les MR-MRS mais qui restent stables.

Au niveau des dépenses, les frais de personnel sont en augmentation de 393.000 EUR pour 360 membres du personnel. Cette augmentation s'explique surtout par la prise en compte de la négociation du statut du personnel des MR-MRS à venir.

Cependant, la part des dépenses de personnel dans le budget du CPAS diminue (-0.2%) preuve de la volonté du CPAS de maîtriser ses dépenses. Hormis le statut du personnel des MR-MRS, l'évolution des dépenses de personnel se situe dans les balises de la Région et ont fait l'objet de remarques positives du CRAC.

Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées et passent de 12,48% à 10,78% de l'ensemble des dépenses du budget 2015, preuve encore une fois de la maîtrise des coûts de fonctionnement du CPAS.

Concernant l'aide sociale, les dépenses de celles-ci augmentent de plus de 10% à 4.662.434 EUR. Il faut savoir que le nombre de demandes d'aides en 2014 a été de 5.133 soit une augmentation de 17% par rapport à 2013 (pour un chiffre de 2.292 en 2004).

De manière spécifique, le budget alloué aux RIS s'élève à 3.198.000 EUR soit une augmentation de 10% vis-à-vis du budget 2014 adapté qui avait déjà connu une augmentation importante.

Les moyens affectés à l'insertion socio-professionnelle augmentent de 37,4%. En 2014, 115 personnes ont pu bénéficier d'un art.60. Nous espérons dès lors augmenter ce chiffre pour atteindre 150 personnes.

Les dépenses de dettes s'élèvent en 2015 à 1.741.000 EUR soit 7,29% du budget du CPAS. Ces dépenses augmentent de 13% par rapport à 2014 notamment en raison de la construction de la nouvelle crèche.

Quelques points d'attention :

- 2015 verra la première année complète de fonctionnement des Cantous. L'ensemble des résidents ont été transférés dans des conditions optimales et ce grâce au professionnalisme et au dévouement du personnel. Les MR-MRS continuent donc leur développement et l'équilibre budgétaire est toujours prévu en 2015.
- Au niveau des ILA, le retour à l'équilibre a pu être réalisé notamment par la réorganisation de l'accueil des demandeurs d'asile. Aujourd'hui le CPAS dispose de 10 logements dont 2 communautaires pour une capacité de 51 personnes dont 37 femmes isolées.
- Les services SAM et Espace R retrouvent également l'équilibre grâce aux efforts importants consentis par les membres du personnel.
- Le service IDESS reste en déficit malgré une réorganisation de l'offre. Cependant, ce déficit reste inhérent à ce genre de services.
- Les repas à domicile et les repas scolaires restent en déficit de manière continue. Cela s'explique, surtout pour les repas à domicile, par la crise économique. Il appartiendra au Conseil du CPAS d'analyser la situation et de définir des pistes possibles d'amélioration. A ce sujet, une réorganisation de la cuisine est envisagée avec le concours d'un bureau d'étude spécialisé en la matière.

- 2015 verra la construction définitive de la nouvelle crèche et le transfert de la MCAE vers celle-ci.
- La Maison médicale poursuit son développement et reste bénéficiaire. Cela s'explique par l'augmentation du nombre de patients passant les portes de la Maison médicale (dû à la crise économique et à la bonne réputation de la Maison médicale).

Budget extraordinaire :

Le budget 2015 du CPAS s'élève à 3.742.000 EUR

Les points d'attention :

- Extension de la résidence-service : 1.600.000 EUR pour 618.000 EUR de subside au SPW. 15 logements de type résidence-service.
- Aménagement des Bosquets : Achat de terres agricoles pour 300.000 EUR (1,8 Ha) et 60.000 EUR pour la sécurisation.
- Travaux cuisine les Ecureuils : 372.000 EUR au total.
- Achat des lits Verte Colline : 500.000 EUR
- 4 logements de transit à la rue des Templiers : 400.000 EUR pour 208.000 EUR de subside au SPW.
- Economies d'énergie : 300.000 EUR de travaux et 10.000 EUR d'honoraires ».

Monsieur J. DONFUT remercie l'ensemble du personnel du CPAS et surtout malgré les énervements de la population exprimés au quotidien.

Monsieur G. STIEVENART demande des précisions techniques sur certaines Actions sociales prévues au budget 2015. Il s'interroge sur la possibilité d'une personne de faire plusieurs demandes. Il souligne également que le chiffre brut ne semble pas correspondre au nombre d'habitants.

Monsieur M. DISABATO souligne que la ligne tracée semble intéressante.

Monsieur P. DEBAISIEUX remercie Monsieur le Président du CPAS et l'ensemble de ses services. Il souligne un rapport très intéressant et ses explicatifs détaillés en comparatif au budget communal. Il expose le nombre de demandes d'aides sociales pour le 1^{er} janvier 2015 qui arriveront. Il mentionne que 5% de la dotation communale sont prévus pour faire face à ces nouvelles demandes et cela lui semble peu. Il souligne que le vote de son parti politique est positif en solidarité envers les exclus du chômage du 1^{er} janvier 2015. Il remercie encore le personnel des services du CPAS qui devront faire face à l'agressivité future de ces citoyens. Il souligne qu'il sera nécessaire d'apporter du réconfort à ces citoyens et que pour la plupart ils ne sont pas encore au courant aujourd'hui de leur exclusion du chômage. Il explique qu'il faudra prévoir cette détresse à cette période face à cette catastrophe sociale. Il s'interroge sur l'impact sur les livraisons de repas d'un jour sur deux au profit des bénéficiaires.

Il mentionne le budget communal et demande de limiter certains dossiers d'investissement purement Communal et cette envie de sans cesse innover. Il explique qu'il s'agira d'un vote d'abstention pour le budget extraordinaire en conséquence de l'achat d'un terrain agricole souhaité et qui est distinct du vote pour le budget ordinaire qui sera positif.

Monsieur J-M DUPONT souligne qu'il s'agit d'une entité fusionnée avec le CPAS, d'une synergie. Il souligne que la Commune doit malgré la situation, évoluer et qu'il y a une réflexion en cours. Il explique qu'il s'agit d'une vision politique concernant ces choix majoritaires sur le financement du personnel communal, fiscalité des citoyens ou encore la politique sociale.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée :

En ce qui concerne :

le budget ordinaire :

par 20 voix « Pour », à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

par 1 « Abstention », à savoir :

M.DISABATO

En ce qui concerne :

le budget extraordinaire :

par 16 voix « Pour », à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, A.CEUTERICK, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

par 5 « Abstentions », à savoir :

Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, P.GIANGRECO, F.DESPRETZ, M.DISABATO

- approuve le budget 2015 du CPAS.

La délibération requise est adoptée.

Fabriques d'Eglises & Synodes Protestants – Budgets 2015 – Avis

Les budgets 2015 des Fabriques d'Eglises & Synodes Protestants sont rentrés à l'Administration Communale.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, FI.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article unique : d'émettre un avis favorable sur ces budgets 2015.

La délibération requise est adoptée.

Point d'urgence

Dotation communale à la zone de secours Hainaut Centre pour l'année 2015.

Le Conseil de prézone du 24 septembre 2014 a décidé de passer en zone au 1^{er} janvier 2015.

En outre, ce même conseil a décidé de fixer la dotation zonale provisoire pour 2015, des communes selon les principes suivants :

- les frais admissibles actuels sont retenus comme montant de référence ;
- les comptes 2010, 2011 et 2012 ont été pris en références ; un lissage a été effectué sur ceux-ci et une indexation a été appliquée ;
- pour 2015, les communes qui disposent d'un service d'incendie maintiennent proportionnellement leur participation ; cela signifie que le pourcentage propre de chaque commune reste le même, toute choses restant égales par ailleurs.

En date du 5 novembre 2014, Monsieur Jacques GOBERT, Président de la prézone Hainaut –Centre a adressé un courrier à la Commune de Frameries afin de notifier le montant de la dotation communale zone pour le budget 2015 à reprendre dans le budget communal, soit un montant de 1.404.823,03€.

En date du 8 décembre 2014, le Président de la prézone Hainaut Centre a adressé un mail à Monsieur le Bourgmestre l'informant que les 32 conseils communaux devaient prendre, avant le 15 décembre 2014, une délibération confirmant leur accord pour la dotation communale prévue, confirmé par un courrier du Gouverneur en date du 10 décembre 2014.

M.DRAUX souligne que des modifications seront à apporter.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

D.DRAUX, B.GALLEZ, Fl.van HOUT, P.BOUVIEZ, J.DONFUT, Ph.DEBAISIEUX, Gh.STIEVENART, A.CEUTERICK, P.GIANGRECO, T.LAPAGLIA, D.CICCONE, V.RUSSO, J-M.DUPONT, M.DISABATO, F.DESPRETZ, R.WASELYNCK, A.MALOU, E.M.HAMOUMI, CI.DUFRASNE, A.WILPUTTE, A.MURATORE

décide :

Article 1 : de prendre acte du passage en zone de secours Hainaut Centre au 1^{er} janvier 2015.

Article 2 : d'inscrire dans les dépenses du budget communal de l'année 2015 le montant de 1.404.823,03€.

Article 3 : de marquer provisoirement son accord sur le mode de calcul proposé.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)

Il s'agit de la séance du 27 novembre 2014.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Directeur Général,

Le Bourgmestre ff.-Président,

Ph.WILPUTTE.

D.DRAUX.